Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT **N°25METAJPP00962** du 05 Décembre 2025

ARRÊTÉ D'ENQUÊTE PUBLIQUE - HORS PLU - AFFICHAGE SUR SITE

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché sur place le
16 DEC. 2025	16 DEC. 2025	19 DEC. 2025

Direction générale des territoires
Pôle territorial rive droite
Direction du développement et de l'aménagement
Service foncier

Réf. interne : 25C0084

Nomenclature ACTES et matière : 3.5 – acte de gestion du domaine public (Domaine et Patrimoine)

ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

OBJET : Ambarès-et-Lagrave – Ouverture d'enquête publique préalable au déclassement de deux emprises non cadastrées d'environ 387 m² - avenue Bel Air (Phase 2 – partie sud)

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5217-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.134-1 et suivants, et R.134-3 et suivants ;

VU le Code de la voirie routière, notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 et suivants ;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs de la Gironde pour l'année 2025 ;

VU les pièces constitutives du dossier d'enquête publique ;

VU la délibération n°2024-118 du 15 mars 2024 et son annexe, reçue en Préfecture de la Gironde le 15 mars 2024, notamment son point 12°) par lequel le Conseil de Bordeaux Métropole a donné délégation à sa Présidente pour décider du déclassement des biens du domaine public de Bordeaux Métropole et mettre en œuvre les procédures préalables nécessaires à de telles décisions ;

VU l'arrêté n°24METAJPP01253 du 13 décembre 2024 réceptionné par la Préfecture de la Gironde le 02 janvier 2025, en son article 2, 1.4, par lequel la Présidente de Bordeaux Métropole donne délégation de signature à Monsieur Thibault RUFAS, en sa qualité d'Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite, à l'effet de signer tous documents, actes, pièces ou correspondances, en matière de déclassement des biens du domaine public.

CONSIDERANT que l'assiette de l'aménagement de la desserte d'un programme de constructions neuves comprend une partie du domaine public métropolitain non cadastré ; et qu'il est nécessaire de déclasser deux emprises dépendant d'environ 387 m², lesquelles seront affectées au domaine privé de Bordeaux Métropole ;

CONSIDERANT que pour la cession d'une emprise publique, le déclassement est une condition juridique préalable.

CONSIDERANT que cette opération doit être précédée d'une enquête publique.

CONSIDERANT que le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr, de même qu'un registre électronique.

La Présidente de Bordeaux Métropole

ARRÊTE

ARTICLE 1 :
Il est décidé d'engager une procédure en vue du déclassement de deux emprises d'environ 387 m², dépendant du domaine public non cadastré de Bordeaux Métropole, situées avenue Bel Air à Ambarès-et-Lagrave.

ARTICLE 2 :
Il sera procédé à une enquête publique du **20 janvier 2026 au 05 février 2026 inclus**, soit pendant une durée de 17 jours, en vue du déclassement des emprises susvisées.

ARTICLE 3 :
Monsieur Jean-Daniel ALAMARGOT est nommé commissaire enquêteur.

ARTICLE 4 :
Le dossier sera déposé pendant la durée de l'enquête à la **mairie d'Ambarès-et-Lagrave, 18 place de la Victoire.**
Les habitants pourront en prendre connaissance et apporter toutes observations sur le **registre d'enquête** ouvert à cet effet dans ces lieux, aux jours et heures d'ouverture des services municipaux.

ARTICLE 5 :
Au cours de la même période, un exemplaire de ce dossier sera déposé à Bordeaux Métropole – Pôle territorial rive droite situé au 1 rue Romain Rolland - Bâtiment A, 33100 Lormont, où les habitants pourront également en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux.

ARTICLE 6 :
Pendant la période de l'enquête publique, les observations pourront être transmises directement par **voie postale** à l'adresse suivante :

Hôtel de ville
M. ALAMARGOT – Commissaire enquêteur
18 place de la Victoire
33440 AMBARES-ET-LAGRAVE

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr. Les citoyens pourront pendant toute la durée de l'enquête :

- Y consulter le dossier d'enquête publique, à l'exception de la liste des propriétaires qui sera transmise sur demande individuelle écrite adressée : par courriel à foncierptrd@bordeaux-metropole.fr ou par voie postale à Bordeaux

Métropole, Pôle territorial rive droite, 1 rue Romain Rolland – Bât A, 33310 Lormont ;

- Y déposer leurs contributions sur le registre électronique ouvert à cet effet sur la page dédiée à cette présente enquête sur ce site internet.

ARTICLE 7 :
Avant l'ouverture de l'enquête publique, avis de ces dépôts sera donné, par voie d'affiches et d'insertion dans la presse. Les certificats constatant l'accomplissement de ces formalités de publicité seront annexés au procès-verbal du commissaire enquêteur.

Les propriétaires riverains de l'emprise à déclasser seront également informés individuellement par courrier avec avis de réception, de la date d'enquête publique, des heures de permanences du commissaire enquêteur et des modalités mises en place pour donner leur avis.

ARTICLE 8 :
Monsieur le commissaire enquêteur recueillera les déclarations des habitants sur le projet précité, à la mairie d'Ambarès-et-Lagrave, aux jours et heures suivants :

- **Mardi 20 janvier 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,**
- **Jeudi 05 février 2026 de 9 h 00 à 12 h 00,**

ARTICLE 9 :
Le commissaire enquêteur mentionnera et certifiera, sur le registre ouvert à cet effet, les déclarations et réclamations qui lui auront été faites verbalement et que les déclarants seront invités à signer. Il joindra à ce registre, en leur donnant un numéro d'ordre, celles qui lui auront été transmises par écrit ou par voie électronique au cours de la procédure.

Le registre d'enquête devra être complété par l'avis personnel et motivé du commissaire enquêteur qui visera, en outre, les pièces du dossier. Il rendra ses conclusions dans un délai d'un mois à compter du **vendredi 06 février 2026,** soit le lendemain de la clôture de l'enquête publique.

ARTICLE 10 : CONTROLE DE LEGALITE
En application de l'article L.2131-2 du CGCT, le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

ARTICLE 11 : FORMALITES DE PUBLICITE
La présente décision sera publiée sous forme électronique par mise en ligne sur le site internet de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 12 : VOIES ET DELAIS DE RECOURS
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, dans le délai maximum de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou du rejet du recours par l'Administration.

ARTICLE 13 : EXECUTION

Monsieur le Directeur général des services de Bordeaux Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Maire d'Ambarès-et-Lagrave et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Fait à Lormont, au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole, le 11 DEC. 2025

Pour la Présidente et par délégation
Thibault Rufas
Adjoint au Directeur général des territoires en charge du Pôle territorial rive droite